

6. Cheminement des berges

Le Trieux traverse la Ville de Guingamp du quartier de Sainte-Croix, situé au sud de la ville, jusqu'au lieu-dit Pont-Ezer, au nord, vers Pontrieux.

Un parcours pédestre, aménagé sur ses berges, s'étend ainsi sur 3,5 km, valorisant l'identité touristique de la Ville. En outre, cette « coulée verte » est un lieu propice à la pratique sportive (randonnée, course à pied, canoë kayak, pêche) et constitue une liaison interquartiers.

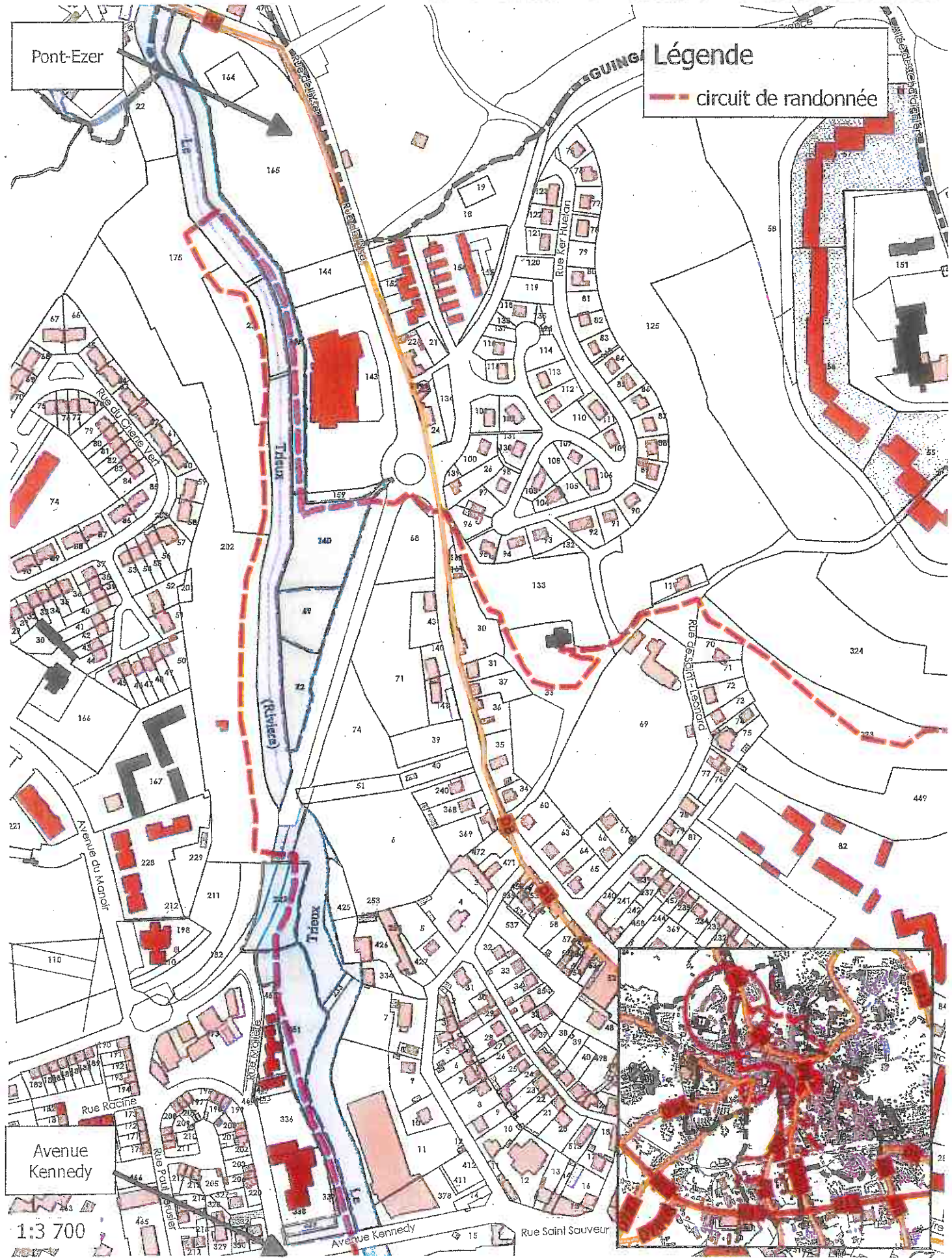
Description du projet de déclassement :

Afin d'alléger le plan cadastral et de matérialiser l'imprescriptibilité du cheminement, il convient de classer son emprise.

Répartition foncière :

Situation actuelle			Situation future		
Parcelle	Surface	Propriétaire	Parcelle	Surface	Propriétaire
De Pont Ezer à l'avenue Kennedy					
AC 146	4 100	Ville de Guingamp	-	4 100	Domaine public
AC 160	3 491	Ville de Guingamp	-	3 491	Domaine public
AC 69	1 818	Ville de Guingamp	-	1 818	Domaine public
AC 72	1 460	Ville de Guingamp	-	1 460	Domaine public
AE 223	2 130	Ville de Guingamp	-	2 130	Domaine public
AE 451	4 305	Ville de Guingamp	-	4 305	Domaine public
AE 339	340	Ville de Guingamp	-	340	Domaine public

CHEMINEMENT DES BERGES - PLAN DE SITUATION



Description du projet de déclassement :

De la rue Saint-Sébastien à la prairie de Rustang, afin d'alléger le plan cadastral et de matérialiser l'imprescriptibilité du cheminement, il convient de classer son emprise sur les nombreuses parcelles apparaissant au cadastre.

Plusieurs divisions interviendront :

- la parcelle cadastrée section AO n° 280, appartenant à la Ville et sur laquelle a été construit un bâtiment (loué à une association de pêche) subira une division, afin d'isoler ce bâtiment
- les parcelles cadastrées section AO n° 331 et 6, appartenant à Guingamp Habitat, seront, elles aussi, divisées le long des clôtures installées par le bailleur social, afin d'isoler les propriétés Guingamp Habitat du verger créé par la Ville de Guingamp le long des berges
- la parcelle cadastrée section AO n° 246 est le terrain d'assiette de l'école François Leizour ; sur cette dernière, l'emprise du cheminement sera ôtée de sa surface

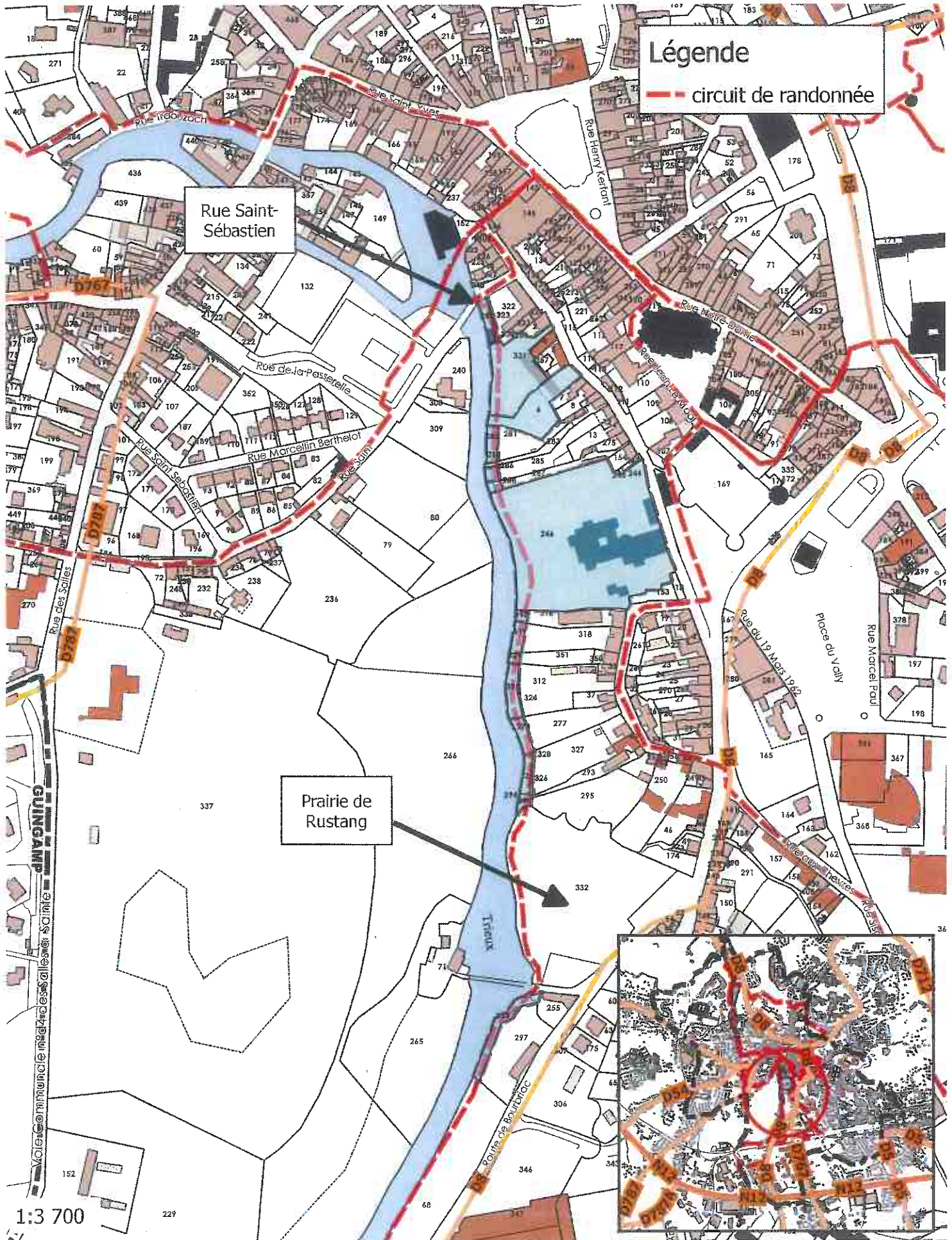
Situation actuelle			Situation future		
Parcelle	Surface	Propriétaire	Parcelle	Surface	Propriétaire
De la rue Saint-Sébastien à la prairie de Rustang					
AO 280	237	Ville de Guingamp	E	174	Domaine public
			F	63	Ville de Guingamp
AO 323	33	Ville de Guingamp	-	33	Domaine public
AO 331	1 950	Guingamp Habitat	G	940	Guingamp Habitat
			H	1 010	Domaine public
AO 6	1 345	Guingamp Habitat	A	402	Guingamp Habitat
			B	943	Domaine public
AO 282	220	Ville de Guingamp	-	220	Domaine public
AO 284	25	Ville de Guingamp	-	25	Domaine public
AO 286	117	Ville de Guingamp	-	117	Domaine public
AO 288	82	Ville de Guingamp	-	82	Domaine public
AO 246	11 824	Ville de Guingamp	E	174	Domaine public
			F	63	Ville de Guingamp
AO 317	97	Ville de Guingamp	-	97	Domaine public
AO 319	227	Ville de Guingamp	-	227	Domaine public
AO 321	55	Ville de Guingamp	-	55	Domaine public
AO 325	365	Ville de Guingamp	-	365	Domaine public
AO 278	235	Ville de Guingamp	-	235	Domaine public
AO 328	3	Ville de Guingamp	-	3	Domaine public
AO 329	204	Ville de Guingamp	-	204	Domaine public
AO 326	13	Ville de Guingamp	-	13	Domaine public
AO 294	32	Ville de Guingamp	-	32	Domaine public
AO 296	57	Ville de Guingamp	-	57	Domaine public
AO 333	465	Ville de Guingamp	-	465	Domaine public

Annexes :

- Plan de périmètre Architecte des Bâtiments de France, Droit de Prémption Urbain et autres servitudes
- Plan de masse Plan de Prévention des Risques d'Inondation
- Plan Local d'Urbanisme
- Situation cadastrale actuelle
- Situation cadastrale projetée



CHEMINEMENT DES BERGES - PLAN DE SITUATION





CHEMINEMENT DES BERGES - Périmètre ABF

